

DECISION SUR LA SITUATION EN ANGOLA
Doc. EX/CL/42 (III) f

Le Conseil exécutif :

1. **EXPRIME SA SATISFACTION** quant aux progrès accomplis dans la consolidation de la paix et la reconstruction en Angola et **FELICITE** le Gouvernement angolais pour toutes les mesures qu'il a prises dans ce cadre ;
2. **REITERE** son appel aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils contribuent davantage aux efforts de reconstruction post-conflit et apportent l'assistance humanitaire requise aux populations se trouvant dans le besoin ;
3. **SOULIGNE** l'importance que revêt le déminage, ainsi que l'assistance aux victimes des mines et la réhabilitation des zones minées, pour la réussite de la reconstruction socio-économique de l'Angola, **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la proposition faite par l'Angola de convoquer une Conférence continentale sur le problème des mines anti-personnel, y compris l'état de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, et **DEMANDE** à la Commission de faciliter la tenue rapide d'une telle Conférence.